

FORMATION TATOUAGE



Téléphone: 05 56 32 27 04

Email: contact@espacebeauteformation.fr

STAGIAIRE:

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(ARTICLES L.6353-3 À 6353-7 DU CODE DU TRAVAI)

- Entre les soussignés:

1. L'ESPACE BEAUTE FORMATIONS

Centre Aquilae – Bâtiment D - Rue de la blancherie – 33370 Artigues-prés Bordeaux

immatriculé au Répertoire des Métiers sous le numéro 538 342 288 00015

Organisme de formation enregistré sous le N°72.33.08620.33 auprès du Préfet de la Région d'Aquitaine.

et

Madame ou Monsieur

.....

.....

.....

ci-désignée le stagiaire est conclu un contrat de formation à titre individuel.

Article 1: Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation enregistré sous le N° 72 33 06027 33 s'engage à organiser l'action de formation intitulée: Formation TATOUAGE

Article 2: Nature et caractéristiques des actions de formation

(Article L.6313 – 1 du code du travail)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformations et préparations à la vie professionnelle.

L'action de formation a pour objectifs, la connaissance et l'assimilation des modes opératoires en tatouage. Seulement à l'issue d'une formation sera délivré une attestation en tatouage.

Sa durée est fixée à: 5 jours, soit 35 heures formation initiation
 10 jours, soit 70 heures de formation perfectionnement
 5 jours, soit 35 heures de formation approfondissement

Cochez la ou les formations choisies

Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3: Niveau de connaissances préalables nécessaire

La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables.

Article 4: Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu du lundi.....au vendredi
- De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Lieu de formation: Artigues-près-Bordeaux.
- Elle est organisée pour un effectif limité entre 1 à 4 stagiaires.
- Conditions générales de formation:
- L'intégralité des cours sera remise sous forme d'un livret.
- Evaluation des connaissances sous forme de QCM - ateliers pratiques – mises en situation
- Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.
- Le formateur: Monsieur GLC

Article 5: Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

Article 6: Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 1495 € net formation initiation.
 1395 € net formation perfectionnement.
 1395 € net formation approfondissement.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix sus mentionné selon les modalités de paiement suivantes:

- 30 % du montant total de la formation accompagnant le bulletin d'inscription et le contrat de formation signé par virement. Le solde sera réglé dès le 1 er jour uniquement en carte bancaire ou espèce.

Article 7: Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat.

Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes:

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.
- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes: Seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues. L'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord des deux parties.

Article 8: Cas de différend

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

Fait, en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)
Suivi de la mention "lu et approuvé"
Signature

Pour l'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)
Guillaume Le Corre, gérant
Signature et cachet

ESPACE BEAUTE FORMATIONS
Centre AQUILAE
Rue de la Blancherie - Bât. D
33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX
Tél./Fax 05 56 32 27 04
SIRET 538 342 288 0015
N° 72 33 08620 33

